

### J'habite dans le Centre Bourg :

#### Les ordures ménagères collectées en porte à porte :

Sacs fermés ou poubelles rigides fournis par vos soins.

Les ordures ménagères présentées dans des sacs jaunes translucides réservés aux emballages ménagers ne seront pas ramassées.



#### Les emballages ménagers collectés en porte à porte :

Conteneurs au couvercle jaune fournis par la collectivité ou sacs jaunes translucides de 100L, pour les nouveaux arrivants

#### Le verre collecté en porte à porte :

Contenants rigides fournis par vos soins : cagettes, caissettes, seaux.  
Eviter la présentation en sac ou dans des cartons.

#### Les journaux, revues, magazines collectés en porte à porte :

Contenants rigides fournis par vos soins : cagettes, caissettes, seaux ou liasses ficelées.  
Eviter la présentation en sac ou dans des cartons.

### J'habite dans les Écarts :

#### Les ordures ménagères collectées en porte à porte :

Sacs fermés ou poubelles rigides fournis par vos soins.

Les ordures ménagères présentées dans des sacs jaunes translucides réservés aux emballages ménagers ne seront pas ramassées.



#### Les emballages ménagers collectés en porte à porte :

Conteneurs au couvercle jaune fournis par la collectivité ou sacs jaunes translucides de 100L, pour les nouveaux arrivants

#### Le verre :

Il est à apporter dans les colonnes situées Place de la Foire.

#### Les journaux, revues, magazines :

Ils sont à apporter dans les colonnes situées Place de la Foire.



### Le cas particulier des déchets volumineux

Les déchets volumineux et encombrants sont collectés en porte à porte deux fois par an.  
Le volume présenté au service de ramassage en porte à porte ne doit pas être supérieur à 1m³.



Sont compris sous la dénomination « déchets volumineux et encombrants » : ferrailles et « monstres » comprenant notamment les meubles usagés et matériaux divers comme chutes de moquettes, plastiques, vieilles planches, débarras de caves, etc.



Les pneus, les DMS (peinture, solvants, acides, produits phytosanitaires...), les gravats, les déchets de démolition, les déchets verts, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les équipements informatiques et les appareils de petit et gros électroménager hors d'usage tels que réfrigérateurs, machines à laver, poste TV... **ne sont pas acceptés en porte à porte**. Ils peuvent être déposés dans les quatre déchèteries du Val de l'Indre.